

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 9 septembre 2019 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

**EST ABSENT : *Jimmy Descôteaux***

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 32**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-09-284**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Boisvert*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 ;
04. Adoption du procès-verbal de la première séance extraordinaire du 27 août 2019 ;
05. Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 27 août 2019 ;
06. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 juillet 2019 ;
07. Adoption des comptes payés et à payer ;
08. Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

09. Mobilier de bureau – Ergonomie de bureau – Autorisation d'achat ;
10. Règlement no. 165-2017 relatif à l'implantation d'un fonds de roulement – Ajout de 75 000 \$ au fonds de roulement ;
11. Affectation de surplus – Glissement de terrain ;
12. Bâtiment de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire – Réfection du toit et changement de l'unité de climatisation – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

13. Adoption de règlement – Règlement no. 189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île ;

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

14. Lignages des rues et des stationnements – Approbation et autorisation des travaux ;
15. Demande de citoyens – Vente de dos d'âne ;
16. Fauchage des abords des routes – Autorisation de paiement ;

17. Entretien des chemins d'hiver – Élaboration de plans et devis – Autorisation de paiement ;
18. Déneigement stationnement Métro – Demande de soumissions ;
19. Plan d'intervention – Octroi de contrat ;
20. Réfection des trottoirs – Rang de l'Île – Autorisation de paiement ;

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

21. Adoption de règlement – Règlement no. 190-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Rousseau ;
22. Avis de motion – Règlement no. 191-2019 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
23. Site de dépôt à neige – Travaux de décontamination – Octroi de contrat ;
24. Mise aux normes des fosses septiques – Autorisation de travaux ;
25. Mise aux normes des fosses septiques – Consultation citoyenne ;

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

26. Office municipal d'habitation de Pierreville – Adoption des états financiers 2018 ;

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

27. Dérogation mineure – Dossier madame Lise Mongrain – Propriété sise au 8, rue Principale ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

28. Journal l'Annonneur – Espace publicitaire – Cahier Bas-Saint-François en affaires ;
29. Palais des congrès – Projet de rénovation – Autorisation de paiement ;
30. Palais des congrès – Projet de rénovation phase 2 – Réaménagement de la salle des 6 et la salle Renaud-Baril ;
31. Rampe de mise à l'eau – Autorisation de paiement ;
32. Club de VTT Vagabond – Demande de passage ;
33. Cimetière de Pierreville – Mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
34. Bibliothèque Jean-Luc Précourt – Autorisation de participation à la Rencontre d'automne du Réseau biblio ;
35. Jeux du Québec – Été 2022 – Résolution d'appui pour la candidature de la ville de Drummondville ;
36. Comité des loisirs de Pierreville – Activité de Biodanza – Autorisation de paiement ;
37. Addenda *Résolution no. 2019-08-269* – Journées de la culture – Détails des dépenses et autorisation de paiement ;

- 
38. Affaires diverses ; Palais des congrès – Projet de rénovation phase 2 – Demande de soumissions ;
  39. Documents déposés ;
  40. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
  41. Période de questions ;
  42. Levée de l'assemblée.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 août 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-285**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 août 2019 et d'en autoriser la signature.

**04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la première *séance extraordinaire* du 27 août 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-09-286

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la première *séance extraordinaire* du 27 août 2019 et d'en autoriser la signature.

**05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la deuxième *séance extraordinaire* du 27 août 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-09-287

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la deuxième *séance extraordinaire* du 27 août 2019 et d'en autoriser la signature.

**06. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 JUILLET 2019**

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 juillet 2019 de la Municipalité de Pierreville.

**07. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 6 septembre 2019 ;

2019-09-288

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

**Déboursés directs**

1	7306	Petite-Caisse - Chocolat chaud, chandelle, eau, déodorisant, repas pour réunion des élus	186,25 \$
2	7307	OMH de Nicolet-Pierreville - Ajustement budgétaire	404,00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>590,25 \$</b>

**Kilométrage, dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements août 2019	3,50 \$
2		Manon Ricard - Déplacement août 2019	55,00 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire juillet 2019	60,00 \$
4		Richard Fontaine - Déplacement août 2019	34,50 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>153,00 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Juillet et août 2019	1 340,72 \$
2		Hydro-Québec - Juillet et août 2019	5 014,47 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale août 2019	7 558,17 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Service génie civil rang De L'Ile, station d'épuration ND, rue Plamondon	4 454,28 \$
5		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale août 2019	3 259,36 \$
6		RREMQ - Régime de retraite août 2019	3 192,26 \$
7		Sogetel - Service Internet août 2019	18,34 \$
8		Telus - Cellulaire maire fin juin et début juillet 2019	98,84 \$
9		Telus - Cellulaire dg fin juin et début juillet 2019	58,01 \$
10		Visa Desjardins - Itunes, pots de fleurs , paillis, registraire loisirs, forfait Hôtel Jaro	2 481,03 \$
11		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel du contrat GPS sur camion GMC août 2019	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>27 515,72 \$</b>

### **Fournisseurs (dépenses 2019)**

			-	\$
1	7308	9253-0415 Québec inc. David Bailey - Fauchage des fossés 2e coupe	5 130,76	\$
2	7309	Boisvert Lyne - Déplacements: Formation bureau, Pville payes vacances, Zis (2x), MTQ 226 (2x), vérificateurs (5x)	-	\$
3		<b>Suite:</b> Étangs environnement, caisse pour paie Éric Traversy, formation taux variés	487,00	\$
4		Boisvert Lyne - Assurance Vigilis	1 376,56	\$
5	7310	Buropro - Classeur 13 pochettes, photocopies août 2019	260,05	\$
6	7311	Claire Laforce, notaire - Acte de vente terrains rue Lefebvre et Letendre	774,36	\$
7	7312	Dépanneur Pierreville - Essence camions août 2019	583,83	\$
8	7313	Ultramar - Diesel tracteur août 2019	58,65	\$
9	7314	Emco - Pièces de réparation pour jeux d'eau	102,34	\$
10	7315	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation juillet 2019	40,00	\$
11	7316	L'annonceur - Carte zones inondables Zis	1 121,01	\$
12	7317	Environex - Tests d'eaux usées	513,94	\$
13	7318	Biodanza Lucie Boisvert - Séance de Biodanza le 28 août 2019	100,00	\$
14	7319	Les Services EXP inc. - Étude climatisation/chauffage, plan et devis centre communautaire et Hôtel de ville	1 816,61	\$
15	7320	Les Serres Jean-Gagnon & Rita Lafond - 5 jardinières	316,18	\$
16	7321	Martech - Panneaux, d'os d'âne, vitesse, sens unique, animaux, entrée interdite, poids lourd	439,78	\$
17	7322	Mégaburo - Agenda, papier 8,5" x 11" et 11" x 17"	264,96	\$
18	7323	Normand Bardier - 3 godets de terre remblais des trottoirs rang De L'Ile	137,97	\$
19	7324	Patrick Morin - Rouleau à peindre, nettoyeur à main, boulons, pelle et grattoir, clés, tue guêpes,semence	245,58	\$
20	7325	Groupe 132 - Rapièçage des rues, trottoirs rang De L'Ile	9 799,37	\$
21	7326	Protection incendie CFS - Entretien annuel des extincteurs	200,75	\$
22	7327	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau août 2019	15 227,36	\$
23	7328	Régie des déchets du Bas Saint-François - 9/12 vers. Quote-part, ramassage de 2 conteneurs en surplus	17 657,15	\$
24	7329	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 20 rang Saint-Louis, 389 rang Du Haut De La Rivière	1 771,74	\$
25	7330	Métro Rouillard & Frères - Épicerie et boissons pour la fête nationale	1 690,52	\$
26	7331	Financière Banque Nationale inc. - Intérêts emprunt règlement #358	512,88	\$
27	7332	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Noah Barbeau)	103,19	\$
28	7333	Boucher Marc - Subvention Hockey (Éden Boucher)	103,19	\$
29	7334	CDEDQ - Compteur Ultrason 3/4 avec adaptateur (10X)	2 207,52	\$
30	7335	Peinture Préfontaine - Céramique pour centre communautaire	7 458,43	\$
31	7336	GénieCité - Honoraires professionnels projet réfection rang Du Haut-De-La-Rivière	1 293,47	\$
32	7337	Festirock Des Iles - 2 passes week-end 19-20 juillet 2019 pour le comité des loisirs	37,00	\$
33	7338	Courchesne Tania - Subvention Hockey (Lyam Jutras) (Antoine Jutras)	206,38	\$
34	7339	Ferme familiale Janelle - 5 Jardinières	287,44	\$
35	7340	Le Courrier Sud - Avis public déneigement	527,74	\$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>72 853,71</b>	<b>\$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>101 112,68 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## **08. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 38.

## **LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **09. MOBILIER DE BUREAU – Ergonomie de bureau – Autorisation d’achat**

CONSIDÉRANT QUE le 10 juillet dernier, un ergonome a procédé à l’évaluation des postes de travail à l’Hôtel de Ville afin de permettre une meilleure ergonomie de bureau et ainsi améliorer l’environnement de travail des employés administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les recommandations reçues, certaines chaises de travail doivent être changées, soit celle de la directrice générale et celle du poste de la réception ;

CONSIDÉRANT QUE l’ergonome recommande aussi l’achat de repose-pieds, de support à clavier, de support à documents, d’un bras articulé pour le poste de l’accueil et d’un support à écran pour les autres postes ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-289**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat de différents mobiliers et accessoires afin l’améliorer l’environnement de travail des employés administratifs de la municipalité, pour un montant d’environ ± 2 400 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Équipement de bureau » 02 130 00 726*

### **10. RÈGLEMENT NO. 165-2017 RELATIF À L’IMPLANTATION D’UN FONDS DE ROULEMENT – Ajout de 75 000 \$ au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 1094 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Pierreville est autorisé à constituer un fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire augmenter de 75 000 \$ le fonds de roulement passant ainsi de 100 000 \$ à 175 000 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-290**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’augmenter de 75 000 \$ le fonds de roulement ainsi que de transférer cette somme dans le compte bancaire distinct.

### **11. AFFECTATION DE SURPLUS – Glissement de terrain**

CONSIDÉRANT QU’en avril 2016, un glissement de terrain a eu lieu sur le rang de l’Île dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil précédent connaissait fort bien les problématiques futures de ce rang puisque celui-ci avait déjà connu de l'érosion ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien conseil avait accumulé une somme de 1 200 000 \$ afin de procéder à la réparation des différents glissements de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil actuel a le souci de réaliser les travaux desdits glissements tout en étant conscient des problèmes d'éventuels glissements à moyen terme relativement au rang de l'Île ;

2019-09-291

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la somme de 1 200 000 \$ qui avait été réservé soit affectée dans un surplus accumulé réservé aux fins de la réparation des glissements de terrain actuels et possibles à moyen terme sur le rang de l'Île.

**12. BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – Réfection du toit et changement de l'unité de climatisation – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-04-098* mandatait la firme d'architecte Un à Un Architectes afin d'appuyer la municipalité dans le cadre de la réfection totale de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-04-100* mandatait la firme d'ingénierie EXP afin d'appuyer la municipalité pour le remplacement de l'unité de climatisation de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no.2019-06-205* mandatait la firme d'ingénierie EXP afin d'appuyer la Municipalité pour l'ajout d'une unité de climatisation au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été fait sur le système SEAO le 19 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions a été faite le 5 septembre 2019 et que les entrepreneurs suivants ont déposé leur offre de service :

<i>Therrien entrepreneur général</i>	211 000 \$ (taxes en sus)
<i>2BR Construction Inc.</i>	202 945 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la firme Un à Un Architectes a procédé à l'étude des soumissions reçues et recommande l'entreprise 2BR Construction Inc.

2019-09-292

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de la réfection du toit de l'Hôtel de Ville et du remplacement des unités de climatisation et de ventilation de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire à l'entreprise 2BR Construction Inc. pour la somme de ± 202 945,00 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :  
« Rénovation HV » 03 310 01 002 « Travaux rénovation Centre communautaire » 03 310 00 014*

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **13. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no.189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24,2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur les voies routières entretenues par la Municipalité et situées sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville a reçu des demandes afin de réduire la vitesse sur le rang de l'Île dans le secteur de Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 et qu'un premier projet de règlement a également été déposé lors de cette séance ;

**2019-09-293**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no.189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île.

QU'une copie du règlement sera transmise à la Sûreté du Québec afin qu'ils en prennent connaissance.

## SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

## SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

## VOIRIE MUNICIPALE

### **14. LIGNAGES DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – Approbation et autorisation des travaux**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage ont été faits sur la rue Thibault et sur les rangs Saint-Joseph, Saint-Louis et du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'entretien du marquage de la rue Ally et du rang de l'Île pour la sécurité des automobilistes ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'entretien du marquage de notre stationnement sur la rue Ally ainsi que du stationnement propriété du Marché Métro Rouillard et frères inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-294**

**Résolution**

**Abrogée. Voir**

**Résolution no.**

**2020-05-161**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise LIGNES MASKA pour procéder au marquage des rues et des stationnements au montant de ± 6 218,20 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Lignage des rues » 02 355 00 639*

**15. DEMANDE DE CITOYENS – Vente de dos d’âne**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Lachance a fait une demande à la municipalité le 19 août 2019, car il aimerait acheter deux dos-d’âne afin de les installer sur un chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des dos-d’âne en réserve et que ceux-ci ne servent pas ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-295**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la vente de deux dos-d’âne à monsieur Raymond Lachance au prix de 110 \$ chacun, pour une somme de ± 220 \$ (taxes incluses).

**16. FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2017-10-197* adoptée lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 octroyait le contrat du fauchage des abords des routes à l’entreprise 9253-4015 Québec inc. – David Bailey ;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de la deuxième coupe, la Municipalité de Pierreville doit procéder au paiement de la facture, conformément au contrat octroyé à Monsieur Bailey ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-296**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture pour le fauchage des abords de routes au montant de 4 462,50 \$ (taxes en sus) à l’entreprise 9253-4015 Québec inc. – David Bailey.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Fauchage des routes-contrat » 02 320 02 521*

**17. ENTRETIEN DES CHEMINS D’HIVER – Élaboration de plans et devis – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-06-190* mandatait la firme Techni-Consultant à titre de collaborateur externe pour l’élaboration des plans et devis pour l’entretien des chemins d’hiver ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d’appel d’offres est terminé et que le contrat pour l’entretien des chemins d’hiver a été octroyé ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-297**

Il est proposé le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture au montant de ± 1 780 \$ (taxes en sus) à l’entreprise TECHNI-CONSULTANT.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Honoraires professionnel – Ing. » 02 330 00 411*

**18. DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT MÉTRO – Demande de soumissions**

CONSIDÉRANT l’échéance du contrat de déneigement du stationnement du Marché Métro Rouillard et frères Inc. ;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par soumission pour l'entretien hivernal de ce stationnement ;

**2019-09-298**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater madame Lyne Boisvert, directrice générale, afin d'aller en appels d'offres, et ce, en se basant sur les appels d'offres antérieurs et les exigences si rattachant pour préparer les documents nécessaires pour la demande de soumission et de demander des soumissions par invitation à différents entrepreneurs.

#### **19. PLAN D'INTERVENTION – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la Municipalité se doit d'avoir un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à jour ;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) firmes ont été invitées à soumissionner pour l'évaluation de l'état des infrastructures, soit des relevés topographiques, l'inspection des conduites par caméra et auscultation de chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre dernier, six (6) des neuf (9) firmes invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite présentant les soumissions suivantes :

<i>WSP</i>	<i>27 300,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>GénieCité</i>	<i>25 000,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Stantec</i>	<i>17 800,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>EXP</i>	<i>16 780,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Avizo Experts conseils</i>	<i>13 500,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Pluritec</i>	<i>20 000,00 \$ (taxes en sus)</i>

CONSIDÉRANT QUE les firmes GénieCité et WSP n'ont pas fourni un prix relatif à une demande de proposition, soit moins de 25 000 \$ taxes incluses, ces deux propositions sont donc automatiquement rejetées ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant, mandatée par le biais de la résolution no. 2019-03-068 afin d'épauler la Municipalité dans les démarches d'élaboration d'un plan d'intervention, a fortement recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie Avizo Experts-Conseil inc. ;

**2019-09-299**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. afin de procéder à la compilation et l'intégration des données, à l'analyse des indicateurs dans le but d'élaborer le plan d'intervention pour la Municipalité de Pierreville, et ce, au coût de 13 500 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009*

## **20. RÉFECTION DES TROTTOIRS – Rang de l'Île – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-06-191* mandatait l'entreprise Sylvain Allard béton et fissures Inc. pour la réfection des trottoirs sur le rang de l'Île entre le 212 et le coin de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réfection des trottoirs, il y a lieu de procéder à l'achat de terre, d'ensemencement afin de remettre les terrains des citoyens dans le même état qu'avant les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des trottoirs a créé des bris de l'asphalte de la rue ainsi, il est essentiel de rétablir la rue et les entrées charretières, de façon sécuritaire, ce qui nécessite de faire appel à l'entreprise Groupe 132 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-300**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la réfection des trottoirs à l'entreprise SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. au coût de ± 14 143,65 \$ (taxes en sus) ;

ET d'autoriser le paiement pour la pose d'asphalte à l'entreprise GROUPE 132 au coût de ± 1 800 \$ (taxes en sus), ainsi que la somme de ± 136 \$ (taxes en sus) pour la remise en état des terrains des citoyens, soit l'achat de la terre à monsieur NORMAND BARRIER et les semences de gazon au magasin PATRICK MORIN ;

QUE la totalité des travaux s'élève à ± 16 079,65 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« autres biens durables – Trottoirs rg de l'Île » 02 320 00 721*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **21. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 190-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Rousseau**

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau verbalisé Rousseau a été déposée à la Municipalité de Pierreville le 4 octobre 2018 par monsieur Mario Gamelin ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est sous la compétence de la MRC Nicolet-Yamaska, la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC par le biais de la *Résolution no. 2018-10-348* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs aux travaux sont assumés en partie par la MRC Nicolet-Yamaska, soit pour un montant de 2 291,88 \$ pour le cours d'eau Rousseau ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaires de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de payer la facture desdits travaux au montant de 183,73 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance

extraordinaire du 27 août 2019 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

**2019-09-301**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 190-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Rousseau.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**22. AVIS DE MOTION – Règlement no. 191-2019 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville**

**2019-09-302**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère *Ginette Nadeau* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption le *Règlement no. 191-2019 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville* ;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de *Règlement no. 191-2019 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**23. SITE DE DÉPÔT À NEIGE – Travaux de décontamination – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens utilisent le site de dépôt à neige usée comme dépotoir ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a émis un avis à la Municipalité afin que celle-ci décontamine le site au plus tard le 30 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à charger les matériaux de construction, les branches et les matériaux granulaires comportant de la suie et du bois brûlé, à effectuer le transport et la disposition de ces matériaux dans un site approuvé par le MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions suivantes ont été reçues :

<i>Excent Environnement inc.</i>	<i>11 950,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Groupe 132</i>	<i>12 900,00 \$ (taxes en sus)</i>

**2019-09-303**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise EXCENT ENVIRONNEMENT INC. afin d'effectuer les travaux de décontamination du site de dépôt à neige de la Municipalité au coût de ± 11 950,00 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Autres – Entretien site neiges usées (ordures) » 02 452 90 522*

**24. MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES – Autorisation de travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir d'intervenir et de mettre en œuvre tout projet concernant la qualité de l'eau et la gestion

des eaux usées afin de s'assurer de la salubrité suivant la Loi sur les compétences municipales (Chapitre C-47.1), la loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2), ainsi que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le mandat pour la caractérisation des installations septiques des propriétés de son territoire à la firme Groupe Hémisphère Inc., par le biais de la *Résolution no. 2019-07-234* ;

**2019-09-304**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la firme GROUPE HÉMISPHERE INC. à effectuer des travaux d'inspection des installations septiques des propriétés visées par le mandat octroyé à cette firme pour la caractérisation des installations septiques.

## **25. MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES - Consultation citoyenne**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'inspection des installations septiques des propriétés sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire informer adéquatement ses citoyens à ce sujet en présentant le fonctionnement d'une installation septique, les principes du relevé sanitaire et des étapes à suivre pour la mise en conformité de leurs installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation sera faite en présence de deux techniciens responsables des travaux de terrain de la firme Groupe Hémisphères Inc.

**2019-09-305**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme GROUPE HÉMISPHERE INC. afin de présenter les informations permettant d'informer les citoyens adéquatement au sujet des travaux d'inspection des installations septiques des propriétés, au coût de ± 1 650 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Relevés sanitaires » 02 415 00 445*

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **26. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Adoption des états financiers 2018**

CONSIDÉRANT la réception d'une copie des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Pierreville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ;

**2019-09-306**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Pierreville montrant des revenus de 120 509 \$ et des dépenses totales de 265 163 \$, représentant un déficit de 144 654 \$ après capitalisation ;

QUE la Municipalité de Pierreville doit assumer 10 % du déficit d'exploitation soit 14 465 \$ ;

PUISQUE 14 243 \$ ont déjà été versés par notre municipalité au cours de l'année 2018, il reste un solde dû de 222 \$ afin de permettre à l'OMH de clore l'année 2018.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **27. DÉROGATION MINEURE – Dossier madame Lise Mongrain – Propriété sise au 8, rue Principale**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Lise Mongrain concernant le respect des normes d'implantation pour sa résidence et son garage à la propriété sise au 8, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située à 0,28 m de la limite latérale droite et que la norme actuelle d'implantation est d'un mètre d'une limite latérale sur rue ;

CONSIDÉRANT QUE le garage en cour arrière est implanté à 0,34 m de la limite latérale gauche et que la norme actuelle d'implantation est d'un mètre d'une limite latérale et arrière ;

CONSIDÉRANT la *résolution no. 241-2019*, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du 6 août 2019 qui fait part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 0,72 m pour la résidence et de 0,66 m pour le garage en cour arrière de la propriété sise au 8, rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-307**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de madame Lise Mongrain ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque de la MRC Nicolet-Yamaska.

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **28. JOURNAL L'ANNONCEUR – Espace publicitaire – Cahier Bas-Saint-François en affaires**

CONSIDÉRANT QUE le journal L'Annonceur publiera un cahier du Bas-Saint-François en affaires dans l'édition du 19 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une bonne occasion d'offrir notre collaboration à toutes les entreprises qui veillent au développement socio-économique de notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-308**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver un espace publicitaire au coût de 70 \$ (taxes en sus) dans le journal L'Annonceur pour le cahier du Bas-Saint-François en affaires.

**29. PALAIS DES CONGRÈS – Projet de rénovation – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réaménagement du Palais des congrès, la Municipalité a dû procéder à l'achat de plus de céramiques afin de combler le manque de matériel créé par les ajouts, soit l'installation de céramique sur la totalité des murs des salles de toilettes ;

**2019-09-309**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 6 487 \$ (taxes en sus) à l'entreprise PEINTURE PRÉFONTAINE.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Centre communautaire » 03 310 00 014

**30. PALAIS DES CONGRÈS – Projet de rénovation phase 2 – Réaménagement de la salle des 6 et la salle Renaud-Baril**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la deuxième phase du projet de rénovation du Palais des congrès, soit la salle des 6 et la salle Renaud-Baril, débiteront bientôt ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la firme Doucet+Turcotte Architectes inc., par le biais de la résolution no. 2019-08-263, pour la cueillette d'information pour le concept du design d'intérieur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, à deux occasions, la visite de deux personnes afin de réaliser les plans et devis incluant le mobilier intégré dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'une première facture de 7 290 \$ (taxes en sus) pour ce mandat a été envoyée le 30 août 2019 ;

**2019-09-310**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un premier versement de ± 7 290 \$ (taxes en sus) à la firme DOUCET + TURCOTTE ARCHITECTES INC, mandatée dans ce dossier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Centre communautaire » 03 310 00 014

**31. RAMPE DE MISE À L'EAU – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2019-04-123* adoptée lors de la séance ordinaire du 23 avril 2019 embauchait monsieur Jeff Dansereau en tant que surveillant pour la rampe de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la saison tire à sa fin, il faut maintenant payer monsieur Dansereau ;

**2019-09-311**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Jeff Dansereau pour un total de

56 heures pour une somme ± 840 \$, et ce, pour la période allant du 10 août au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surveillant bord de l'eau » 02 701 40 143*

### **32. CLUB DE VTT VAGABOND – Demande de passage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a reçu une demande de passage du Club de VTT Vagabond afin de circuler sur les rangs Saint-Joseph et Petit-Bois pour la saison 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être faite annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-312**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Club de VTT Vagabond de circuler sur les rues appartenant à la municipalité mentionnées précédemment.

### **33. CIMETIÈRE DE PIERREVILLE – Mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska**

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du cimetière déplore les bris sur le muret du cimetière de Pierreville dû au déneigement des trottoirs et des abrasifs lors de la dernière saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE le muret doit être réparé adéquatement par des personnes spécialisées ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-313**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska, soit monsieur Marc-André Harnois afin de procéder à des analyses et à l'élaboration de plans et devis dans le but de réparer le muret du cimetière.

### **34. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Autorisation de la participation à la Rencontre d'automne du Réseau biblio**

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie à la Rencontre d'automne 2019 qui aura lieu le 19 octobre 2019, sous le thème de la bibliothèque autrement avec comme auteure invitée, madame Kim Thùý ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-314**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Chantal Bellamy, responsable de la bibliothèque, ainsi que les conseillères Mesdames Nathalie Traversy et Ginette Nadeau, représentantes de la bibliothèque, à participer à ladite rencontre du 19 octobre 2019 ;

QUE les frais d'inscription de 30 \$ (taxes en sus) par personne, ainsi que les frais de déplacement seront remboursés par la municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Frais de déplacement-biblio » 02 702 30 310 « Colloque CRSBP- Biblio » 02 702 30 454*

**35. JEUX DU QUÉBEC – Été 2022 - Résolution d'appui pour la candidature de la ville de Drummondville**

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-315**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022 ;

QUE la Municipalité de Pierreville informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces jeux ;

QUE la Municipalité de Pierreville encourage sa population à assister aux jeux et au besoin à devenir bénévole ;

QUE la Municipalité de Pierreville soit ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

**36. COMITÉ DES LOISIRS DE PIERREVILLE – Activité de Biodanza – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le 28 août dernier, une activité de Biodanza a été organisée par l'agente aux loisirs et à la vie communautaire de la Municipalité, madame Josée Bussières ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-316**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour l'activité de Biodanza au coût de ± 100 \$ (taxes incluses).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990*

**37. ADDENDA RÉOLUTION NO. 2019-08-269 – Journées de la culture – Détails des dépenses et autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE les activités entourant les Journées de la culture sont maintenant établies, la Municipalité doit autoriser les dépenses engendrées par celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont les suivantes :

*Réseau biblio – Animation des activités : 324,50 \$ (taxes en sus)*  
*Chapiteaux Guy Pineault (location): 400,00 \$ (taxes en sus)*



*Baratanga (ateliers de percussions):* 1 189,00 \$ (taxes en sus)  
*Mackinaw :* 300,00 \$ (taxes en sus)  
*BPN Environnement (toilettes chimiques):* 310,00 \$ (taxes en sus)

**2019-09-317**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dépenses précédemment mentionnées pour une somme de ± 2 523,50 \$ (taxes en sus) et d'en autoriser le paiement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990*

### **38. AFFAIRES DIVERSES**

#### **PALAIS DES CONGRÈS – Projet de rénovation phase 2 – Demande de soumissions**

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la firme Doucet + Turcotte Architectes inc., par le biais de la résolution no. 2019-08-263, pour la cueillette d'information pour le concept du design d'intérieur et pour appuyer la Municipalité dans la deuxième phase du projet de rénovation du Palais des congrès ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant le temps de procéder à la demande de soumissions pour les travaux afin de mandater différents corps de métier soit un entrepreneur général, un plombier, un carreleur et un entrepreneur en électricité ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-09-318**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme DOUCET + TURCOTTE ARCHITECTS INC., afin d'aller en appels d'offres pour la phase deux des travaux du Palais des congrès, soit la réfection des salles Renaud-Baril et des 6, leur salle de toilettes respective ainsi que la cuisine.

### **39. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **ABÉNAKIS POW-WOW ODANAK** – Lettre de remerciement ;
2. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Compte rendu des observations effectuées le 29 août 2019 ;
3. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement des déchets du mois de juillet 2019 ;
4. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINTE-FRANÇOIS** – Procès-verbaux des séances du 15 avril et du 17 juin 2019 ;

### **40. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **41. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 20 h 32 et se termine à 21 h 04.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

*Enfouissement des fils électriques sur la rue Maurault*  
*Réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière*  
*Palais des congrès*  
*Règlement sur la gestion des matières résiduelles*  
*Festival Country*  
*Dos d'âne dans la Côte de l'Église*  
*Bac pour les branches*  
*Trottoirs sur le rang de l'Île*  
*Fauchage*  
*L'OMH fête ses 40 ans*  
*Glissement de terrain*

*Le conseiller Michel Bélisle quitte à 20 h 57*

#### **42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-09-319**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit  
levée à 21 h 04.

---

**Éric Descheneaux**  
Maire

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière